Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 27/06/2023

Nous avons commencé ce CSAL par les lectures de déclarations liminaires. A l'issue de la nôtre (en PJ), le Directeur n'a pas apprécié que nous traitons ce CSAL de malhonnête. Nous avons confirmé nos propos, car dans la même séance nous présenter un bilan de l'observatoire interne catastrophique dont l'une des raisons est la restructuration permanente des services, en même temps que le transfert de la mission d'accueil des SIE au Centre De Contact des professionnels de Châlons en Champagne est vraiment malhonnête. Si la santé des agents et leur bien-être étaient la priorité de notre direction, une pause dans ces restructurations incessantes serait la première décision à prendre.

Toujours en réponse à notre déclaration liminaire, sur le sujet de la suppression des 37 emplois au SPFE de Montpellier, le directeur nous indique que la direction subit ces transferts d'emplois vers le SAPF de Bergerac. Il essaie de justifier ces décisions de la DG par une nouvelle organisation des tâches en lien avec la dématérialisation (traitement des rejets et actes dématérialisés).
Solidaires Finances Publiques avertit le directeur que ce service est au bord de l'explosion, il vient déjà de subir une fusion et la suppression de la moitié de ses emplois peut être la goutte d'eau de trop.
La direction nous indique qu'elle a demandé à la DG le lissage des suppressions d'emplois au regard des départs à la retraite et des postes vacants. Par contre en 2027, le solde de ces suppressions sera de 17 sur cette seule année. Pour la direction, cela permet aux agents d'avoir une vision à plus long terme.
Mais quelle vision ? Aujourd'hui, quels services choisir pour ne pas se retrouver rapidement dans la même galère ?

1. Approbation du procès verbal du CSA du 20 avril 2023 (pour avis)

Le PV a été validé.

2. Prise en charge par les comptables de la DGFIP (SIE/PRS) du recouvrement des créances non soldées de la DGDDI (pour avis)

Une note de la centrale indique que le transfert des RAR de créances de la DGDDI (douanes) seront transférés dans les SIE le 13 septembre.
Dans le cadre de la réforme d'unification du recouvrement des créances publiques, cette première phase de transfert concerne :
* la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR),
* les taxes intérieures de consommation sur l'électricité (TICFE), sur le gaz naturel (TICGN) et sur les charbons, les houilles, les lignites et les cokes (TICC),
* la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),
* la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits pétroliers (TVAP),
* les contributions sur les boissons non alcooliques (BNA).

D'autres taxes suivront dans un calendrier encore mouvant.

Outre le fait que **Solidaires Finances Publiques** dénonce ce transfert de missions d'une administration à l'autre, nous nous inquiétons également de la présentation faite par la direction.
Elle n'est au courant de rien, sur comment les taxes arrivent, comment elles sont suivies, comment elles seront suivies dans les SIE, combien il y en a, de quels montants, quelles spécificités ? Aucun contact n'a été fait avec la DGDDI.
Solidaires Finances Publiques n'accepte pas que malgré une totale impréparation, la date butoir soit maintenue.

La direction devra nous représenter ce point à l'ordre du jour en seconde convocation car les OS ont voté unanimement CONTRE.

Solidaires Finances Publiques attend de l'administration que les douanes soient présentes et à minimum qu'un contact entre la direction et les douanes ait été fait d'ici là.

3. Création du SAID Bord de mer au 01/01/2024 à la demande du SIP Ouest Hérault (pour avis)

La création du SAID Bord de mer tend à améliorer le service rendu à l'usager. A ce jour six communes ont l'adressage de leur avis d'imposition sur l'antenne d'Agde, alors que quatre de ces communes sont plus proches de Béziers. Seules les communes d'Agde et de Vias resteront avec l'entête d'Agde.

Pour le rendu du service au public, **Solidaires Finances Publiques** approuve cette modification, mais rappelle à la direction la nécessité de veiller à la bonne mise en place de cette organisation pour ce nouveau secteur.

Ce point a été validé.

4. Création du Centre de Contact des Professionnels à Châlons en Champagne au 01/09/2023 (pour information)

Dans le contexte de relocalisation des services des métropoles vers les territoires, dix centres de contact des professionnels (CC Pros) seront installés sur la période 2021-2024. Ils permettront de couvrir près de la moitié des usagers professionnels. Au-delà de 2024, une couverture nationale est envisagée. Dans ce cadre, sera créé au 1er septembre 2023, un centre de contact des professionnels à Châlons-en-Champagne qui prendra en charge l'accueil à distance des usagers professionnels des départements de l'Hérault (34), de l'Essonne (91) et du Val-d'Oise (95).

Suite au mouvement de mutation, un manque flagrant de personnel est constaté.
Sont mutés sur ce site 1 A+ au lieu de 2, 7 A, 12 B et aucun C (dont 12 stagiaires) alors qu'il est prévu 7A, 37 B et 3 C. Le service a obtenu la possibilité de recruter 14 contractuels B et 3 C. Les 11 B restants sont proposés aux stagiaires B à venir.
La direction avait prévu 2 scénarios pour l'organisation du transfert des missions.
Le premier était prévu avec le recrutement de l'intégralité du personnel, le second avec le recrutement des 17 contractuels.
Solidaires Finances Publiques s'est rapproché de la section de la Marne et le constat est accablant car outre le CC pros, un SAPF et un SLR sont prévus sur Châlons pour un total de 100 emplois. Ils sont tous à la recherche de contractuels, et aucun n'arrive à en recruter.

Donc les scénarios de la direction ne tiennent pas la route. Au 1er septembre, sur ce site il n'y aura que 12 B et C avec quasi aucun sachant, donc cela ressemble beaucoup à un crash monumental !

En effet, **Solidaires Finances Publiques** ne se fait aucune illusion sur la viabilité à court terme de ce service car depuis leur lancement les CC pro ne marche pas !

Solidaires Finances Publiques pose la question de l'attractivité des missions au sein de ces CC pro eu égard du cadre du travail et des contraintes imposées.
A titre d'exemple :

- le temps de travail au téléphone qui peut être porté jusqu' à 6 heures
- les 20 mn de pose par demi-journée avec des horaires élargis de 8h à 19h.
- la traçabilité intrusive des solutions de téléphonie et e-contacts
- Le temps de codification/récupération entre les appels qui ne doit pas être inférieur à 37 secondes. Pourquoi pas 36 ou 38 secondes ?
- etc .

Sommes-nous des machines ?

La direction est incapable d'anticiper ce transfert prévu à partir d'octobre 2023. Ainsi, malgré les alertes de **Solidaires Finances Publiques** depuis plus d'un an sur ce crash annoncé, les emplois ont été transférés hors du département mais la charge de travail reste dans nos services.

Les collègues pourront dire merci à la direction !

5. Bilan de la campagne IR (pour information)

En préambule, de ce point Solidaires Publiques a évoqué plus largement la situation globale du SIP dans un contexte d'un stress intense dans les accueils. Encore une fois l'impréparation totale de la DG avec GMBI a un impact délétère sur notre réseau. Les SIP et les CDC explosent eu égard du calendrier concomitant à la campagne IR cumulé à la prime carburant, GMBI... et le foncier innovant avec les piscines (5200 courriers envoyés) !

La direction nous rejoint sur l'impréparation de la DG qui n'a pas conscience de la vraie vie des agents sur le terrain sur l'ensemble du réseau.

En effet, les déclarants papiers qui sont souvent les usagers les plus vulnérables n'ont pas été informés ou très tardivement car notre administration se complaît

dans le mépris des exclus du numérique, au travers d’une politique du tout digital.

De ce fait, nous condamnons le recours et le choix idéologique faits par le gouvernement et l’administration consistant à faire reposer sur les contribuables les travaux qui, auparavant, étaient réalisés par les agents et agentes de l’administration fiscale. Nous condamnons le recours systématique à des procédures dématérialisées uniquement par internet.

Point 6 : présentation de l’observatoire interne 2023 et point 7 : présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS) sur l’année 2022 de la DDFIP 34 (pour information)

Pour rappel le TBVS est un dispositif qui aide à surveiller activement les conditions de travail des agents et à prévenir les problèmes de santé au travail. Il travaille avec d'autres outils nationaux (DUERP...) pour améliorer les conditions de vie au travail. Il permet de repérer les situations potentiellement problématiques, d'assurer un suivi et d'intervenir si nécessaire.

Concernant l’observatoire interne, le taux de participation est faible et les chiffres du 34 sont plus alarmants que ceux de la DGFIP et pire que ceux de la fonction publique d’État !

Solidaires Finances Publiques interprète cette situation comme témoignant soit d'une résignation des agents, soit d'un manque de temps pour répondre à l'observatoire interne. Les agents citent principalement deux sources de stress : les perspectives d'avenirs et la charge de travail excessive. Cette situation est le reflet de ce qui se passe sur le terrain !

Par ailleurs, l’augmentation du nombre d'écrêtements est en contradiction avec la montée en charge du télétravail. Concernant le management, la question des écrêtements, les mesquineries dans les services de la part des « chefaillons », le télétravail refusé, le manque de reconnaissance pour l’implication des agents, se traduit par un mécontentement général retraduit dans l’observatoire interne.

Solidaires Finances Publiques demande plus de souplesse aux agents qui se font écrêter et lance un cri d’alerte sur les conditions de travail, sur l’exercice des missions, sur un management sans contre-partie, et revendique une augmentation substantielle des promos internes et de la rémunération.

Selon le TBVS, un grand nombre de services sont potentiellement en difficulté au regard du nombre d'indicateurs et du contexte de l'année écoulée et des emplois vacants ou non pourvus, à titre d'exemple le SGC Ouest Hérault et l'antenne de Lamalou.

Au 31/12/2022 le nombre d'emplois vacants est de 70 ! L'embauche de PACTES et de contractuels ne suffit pas à résorber la charge de travail dans les services.

Concernant les fiches de signalement dont le nombre est stable en 2022, **Solidaires Finances Publiques** attire l'attention sur le risque de résignation des agents et de l'autocensure. Par ailleurs la fiche doit être accessible, simplifiée voire faire l'objet d'un accompagnement de l'encadrant pour sa rédaction.

À la suite de la campagne d'évaluation pour l'année précédente, il est constaté une baisse des recours de notation. Cependant, cette tendance pourrait être attribuée à la pression exercée par les SHD en raison de la nouvelle organisation. **Solidaires Finances Publiques** soutient que cet indicateur n'est plus pertinent suite à la réforme et au déploiement de l'application interministérielle ESTEVE et dénonce l'existence d'un circuit fermé au sein des services, avec la responsabilité dévolue aux cadres de catégorie A. De plus, les évaluateurs N+1 et N+2 sont issus du même service, ce qui supprime le regard externe de la direction. Les évaluateurs sont ainsi devenus à la fois juges et parties prenantes. Le seul recours désormais possible pour le collègue est la saisie de la Commission Administrative Paritaire (CAP) au niveau national !

L'ensemble des organisations syndicales demande un management plus sain et bienveillant de la part des cadres au sein de cette direction. Il incombe au Directeur d'y veiller.

Enfin, il a été noté une perte de convivialité au sein des services, notamment due à l'absence de repas partagés suite à la crise sanitaire. Les organisations syndicales ont suggéré de réinstaurer ces moments de convivialité, notamment en proposant d'y consacrer une demi-journée neutralisée. La direction a donné son accord de principe pour une demi-journée.

Quelle est la suite ? Aucune mesure n'a été proposée par la direction. Les remerciements du Directeur ne suffisent plus. **Solidaires Finances Publiques** demande plutôt des actions concrètes !

8. Point d’étape sur les travaux immobiliers (pour information)

Aucune nouvelle information sur les travaux en cours.

9. Point sur le fonds d’amélioration du cadre de vie au travail (CVT) (pour information)

Ce Fonds a permis de financer différents types d’actions en faveur de la qualité de vie au travail depuis l'an dernier (aménagement d'une salle de repos...)
A la demande des OS, un tableau de suivi est présenté régulièrement par l'administration de différents projets retenus et mis en œuvre.

Certains sites, notamment celui de Sète, n'ont pas encore bénéficié des aménagements escomptés. En définitive, la salle de cantine ne sera pas agrandie, contrairement à ce qui avait été prévu dans le cadre du CVT. Bien que les fonds aient été approuvés, la direction semble ignorer cette décision et a choisi d'augmenter la surface de la salle des archives à la place.

Même problématique à Pézenas pour la salle de cantine.

Pour l’ensemble des sites du département, **Solidaires Finances Publiques** ne lâche rien et reste attentif à la bonne mise en œuvre des demandes initiales !

10. Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours (pour information)

Un nouveau processus va être élargie à l’ensemble des concours consistant à scanner les copies (nouveau format) à l’issue des épreuves et à les transmettre aux correcteurs sous format dématérialisé.

11. Questions diverses.

- SGC Ouest Hérault (Saint-Pons) et Antenne de Lamalou

Les emplois vacants ou non pourvus mettent en grande difficulté en particulier le SGC Ouest Hérault (Saint-Pons) et l'Antenne de Lamalou actuellement en danger avec un seul agent. La direction doit prendre ses responsabilités, **Solidaires Finances Publiques** demande une intervention rapide.

- AGRAM (restauration)

Intervention de la présidente de l'AGRAM : les comptes de l'association doivent rester équilibrés c'est de sa responsabilité. La fréquentation sur le site de MOSSON et de Béziers Verdier n'est pas suffisante . En effet, le seuil de rentabilité de 35 couverts par jour n'est pas atteint (MOSSON : entre 27 et 29 repas ; BEZIERS : entre 25 et 30 repas). Les déficits sont supérieurs à 120 000 € par site et par an

Ainsi il manque une dizaine de personnes en moyenne par jour de plus et les subventions reçues par l'AGRAM ne servent qu'à résorber les déficits de ces deux sites. Atteindre le seuil de 35 rationnaires permet de faire baisser le prix du repas unitaire de 60%.

Solidaires Finances Publiques propose une ouverture et la promotion aux autres administrations et organismes (MATMUT, URSSAF, La Poste, CG, police, gendarmerie...)

- Arrêt FIDJI

Il a été prévu l'arrêt FIDJI le 19 juillet... Solidaires Finances Publiques a demandé qu'une journée soit donnée aux agents du SPF sous forme d'autorisation d'absence (comme cela se faisait régulièrement dans le passé). Le directeur est resté évasif… Que des remerciements mais pas d'actions concrètes !

SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 34 Section de l'Hérault